



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 FÉVRIER 2025
COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt cinq, le 06 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corinne OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Solange MION

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
8	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
9	Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025	La Maire
10	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2025 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons	La Maire
11	Finances – Fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la réalisation des travaux de voirie d'un montant de 250 000 €	La Maire
12	Finances – France Loire – Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 24 logements situé rue Bernard DUMONT – Le Clos Héry – Tranche 1 – Parc social public	La Maire
13	Place et Marchés – Attribution d'une subvention à l'Office du Commerce et de l'Artisanat Vierzon-Sologne-Berry	Jill GAUCHER
14	Services au public – Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale JV MALIN en Région Centre-Val de Loire	Jill GAUCHER
15	Services au public – Modification n°1 à la convention de délégation de service public des transports urbains de Vierzon	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
16	Services publics – Repas fournis par la Ville – Convention de prestation passée entre la Ville et le Centre communal d'Action Sociale	Jill GAUCHER
17	Foncier – Acquisition de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry – Immeuble 14 rue Armand Brunet (parcelle CV 222)	Franck MICHOUX
18	Foncier – Acquisition de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry – Ensemble immobilier 37 avenue de la République (parcelle DM 186 – lots 15 et 20)	Franck MICHOUX
19	Foncier – Convention de servitude au bénéfice de ENEDIS pour la pose et l'entretien d'une ligne électrique souterraine pour le raccordement d'un parc éolien à Lury sur Arnon	Franck MICHOUX
20	Foncier – Convention de servitude au bénéfice de ENEDIS pour la pose et l'entretien d'une ligne électrique souterraine pour l'alimentation électrique du relais petite enfance – Rue Hector Berlioz	Franck MICHOUX
21	Foncier – Incorporation au domaine public communal de la voirie parcelle BV 399 (rue des Établissements Merlin)	Franck MICHOUX
22	Patrimoine – Adhésion à la fédération des écomusées et des musées de société (FEMS)	Franck MICHOUX
23	Patrimoine – Adhésion à la section Centre-Val de Loire du bouclier bleu	Franck MICHOUX
24	Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX
25	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Musée de Vierzon	Franck MICHOUX
26	Culture – 18ème Salon du livre jeunesse de Vierzon le 25 et 26 avril 2025 – Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement à la ligue de l'enseignement du Cher	Mélanie CHAUVET
27	Direction générale - Opération « aide à la scolarité » pour l'année 2025	Toufik DRIF
28	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville pour l'année 2025 et approbation de la convention	Solange MION
29	Ressources Humaines – Régime indemnitaire de la Police Municipale – Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement	Solange MION
30	Ressources Humaines – Personnel territorial – Mise à disposition d'un agent communal pour le compte de la Caisse des Écoles	Solange MION

N°	Libellé	Rapporteur
31	Ressources Humaines – Personnel territorial – Mise à disposition d'un agent communal pour le compte de la SEM.VIE qui exercera des missions de service public par le biais de concession d'aménagement	Solange MION
32	Environnement – Lutte contre l'abandon de déchets sur les espaces publics et privés – Fixation de tarif des amendes administratives et des frais d'enlèvement de déchets	Sabine MORÈVE
33	Voeu du Conseil municipal de Vierzon pour le rétablissement du Pass Culture – <i>Délibération sur table</i>	La Maire

DEL25/08 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC25/04 – BRU – Politique de la ville – Renouvellement Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi,
- DEC25/05 – Culture - Mise à disposition de locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l'Association « Baldebo »,
- DEC25/06 – Direction Générale – Signature de convention de partenariat avec le Centre Social AJCV dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- DEC25/07 – Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat culturel 2025 entre la Ville et le Conseil Régional du Centre Val de Loire – Demande de subvention,
- DEC25/008 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds européens-FEDER2127-17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires (ENR) Rénovation thermique des équipements scolaires– École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,

et la liste des marchés.

DEL25/09– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JANVIER 2025

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/10 – FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET DU SALON

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport sur les orientations budgétaire 2025 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et du Salons,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

5 abstentions : Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/11 –FINANCES – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE D'UN MONTANT DE 250 000 €

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'un fonds de concours d'un montant de 250 000 € HT pour la réalisation de travaux de voirie.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascaï LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/12 – FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SITUÉ RUE BERNARD DUMONT – LE CLOS HÉRY – TRANCHE 1 – PARC SOCIAL PUBLIC

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire ou son représentant à apporter la garantie selon les conditions et modalités sus exposées.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascaï LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/13 – PLACE ET MARCHÉS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – VIERZON – SOLOGNE - BERRY
Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'OCAVSB une subvention égale à 10 % du montant des recettes des droits de places et marchés, afin d'assurer l'animation commerciale et la promotion des marchés de Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/14 – SERVICES AU PUBLIC – AVENANT N°1 À LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DE LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE (CIM) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (JV MAILN)

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la maire à signe l'avenant.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/15 – SERVICES AU PUBLIC – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS AVEC LA SOCIÉTÉ TRANSDEV LOIRE ET CHER

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain,

- d'autoriser la Maire à signer la modification n°1.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Pasca LATESSA.

4 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

2 voix Contre : Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON.

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Yann GODARD.

1 abstention par mandat : Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/16 – SERVICES PUBLICS – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de maintenir les tarifs comme suit :

- 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile,
- 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat.

étant précisé que pour les repas améliorés et exceptionnels, le prix sera fixé par devis

- d'approuver la convention de prestations à intervenir entre la Ville et le CCAS pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion,

- d'autoriser la maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,

- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD,

Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/17 – FONCIER – ACQUISITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – IMMEUBLE 14 RUE ARMAND BRUNET (PARCELLE CV 222)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry l'ensemble immobilier situé 14 rue Armand Brunet, à Vierzon, cadastré CV n° 222, d'une superficie totale de 281 m², pour la somme de 45 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), à laquelle s'ajoutent la commission d'agence d'un montant de 5 000 €, et les frais de notaires (1 797 €) payés par la Communauté de Communes, soit un montant total de 51 797 €,
- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/18 – FONCIER – ACQUISITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – ENSEMBLE IMMOBILIER 37 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE (PARCELLE DM 186 – LOTS 15 ET 20)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, dans l'ensemble immobilier sis 37 avenue de la République, à Vierzon, cadastré DM n° 186, les lots n° 15 et 20, d'une superficie respective de 129.80 m² (représentant 140/1000° de la propriété du sol et des parties communes) et 130 m² (représentant 141/1000° de la propriété du sol et des parties communes), pour un montant de 30 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), auquel s'ajoutent la commission d'agence, d'un montant de 5 000 €, et les frais de notaires (1 461 €) payés par la Communauté de Communes, soit un total de 36 461 €,

- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,

- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,

- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/19 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR LE RACCORDEMENT D'UN PAR ÉOLIEN À LURY SUR ARNON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées AW 90 (route de St Lazare), BD 217, 220, 58, 86, 87 (Vieux Domaine) et BK 109 (canal de Berry) à Vierzon,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à l'Urbanisme à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,

- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 333.56 € versée par ENEDIS).

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/20 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU RELAIS PETITE ENFANCE – RUE HECTOR BERLIOZ

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées BW 1244, 1176, 1247, 1186, 1180 et 1194, rues Hector Berlioz et Pablo Neruda, à Vierzon, destiné à alimenter le Relais Petite Enfance,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/21 – FONCIER – INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE PARCELLE BV 399 (RUE DES ÉTABLISSEMENTS MERLIN)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la voirie de la parcelle privée non bâtie constituant une partie de l'emprise de la rue des Établissements Merlin, cadastrée section BV n° 399,

- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,

- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/22 – PATRIMOINE – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES ET DES MUSÉES DE SOCIÉTÉ (FEMS)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à la fédération des écomusées et des musées de société pour l'année 2025,
- d'autoriser la Maire à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer la dépense au budget 2025, imputation CULTURE – Musée, fonction 314, nature 6281.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/23 – PATRIMOINE – ADHÉSION À LA SECTION CENTRE-VAL DE LOIRE DU BOUCLIER BLEU

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à la section Centre-Val de Loire du Bouclier Bleu pour l'année 2025,
- d'autoriser la Maire à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer la dépense au budget 2025, imputation CULTURE – Musée, chapitre 011, fonction 314, nature 6281.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM,, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

4 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

1 abstention : Thibault LHONNEUR.

1 abstention par mandat : Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/24 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE ET INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2025 article 65748, sous-fonction 312.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/25 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2025, article 65748, sous-fonction 028.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/26 – CULTURE – 18ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE DE VIERZON LE 25 ET 26 AVRIL 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 25 et 26 avril 2025,

- d'approuver la convention établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2025, article 65 748.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

6 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/27 - DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION " AIDE À LA SCOLARITÉ " POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2025,
- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,
- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2025,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/28 - ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2025,
- d'approuver la convention passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon, pour l'année 2025,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget article 6574.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascale LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/29 - RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE – INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'instituer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement dans les conditions suivantes :

1/ Les bénéficiaires

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour les cadres d'emplois suivants :

- cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- cadre d'emplois des agents de police municipale.

2/ La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

Cadres d'emplois	Taux maximum prévu par le décret 2024-614 du 26 juin 2024
Chefs de service de police municipale	32 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension
Agents de police municipale	30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

3/ La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Cadres d'emplois	Montant annuel maximum plafond
Chefs de service de police municipale	0.00€
Agents de police municipale	0.00€

4 / Dispositif de sauvegarde :

Conformément à l'article 7, dernier alinéa du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, lors de la première application des dispositions dudit décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage mentionné précédemment (de 50% du plafond annuel défini par l'organe délibérant) et dans la limite du montant annuel maximum décidé par l'organe délibérant,

5 / Les modalités de maintien de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement en cas d'absence de l'agent :

En cas de congé de maladie ordinaire, accident du travail, congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'ISFE suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels, les congés maternité, paternité, et pour adoption : l'ISFE sera maintenue intégralement.

6/ Les règles de cumul et non cumul de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002,
 - Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001.
- l'attribution d'une de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE) pour chaque agent,
 - d'inscrire les crédits correspondant au budget,
 - d'appliquer les dispositions de la présente délibération au 1er mars 2025.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/30 - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre à disposition de la Caisse des Écoles, à compter du 10 février 2025 et jusqu'au 31 août 2025 un adjoint d'animation titulaire, pour assurer les missions de :

- Conception et mise en place d'ateliers éducatifs collectifs et individuels dans le cadre des parcours individualisés fixés dans le cadre du Programme de Réussite Éducative porté par la Caisse des Écoles,
- Participation aux réunions des équipes pluridisciplinaires (EPDS), comités techniques et conseils consultatifs, aux réunions familles et partenaires.

- d'approuver le remboursement de la charge salariale correspondante par la Caisse des Écoles,

- d'approuver la convention de mise à disposition de la Caisse des Écoles de l'agent territorial, passée entre la ville et cet établissement public, qui court du 10 février 2025 au 31 août 2025, renouvelable sous réserve de la prolongation du Programme de Réussite Éducative,

- d'autoriser la maire à signer ladite convention et les actes y afférents.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/31 - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA SEM.VIE QUI EXERCERA DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC PAR LE BIAIS DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre à disposition de la SEM.VIE, à compter du 7 février 2025 pour un an un adjoint technique pour assurer les missions de :

- suivi de chantier dans le cadre d'exécution d'une concession d'aménagement,

- d'approuver le remboursement par la SEM.VIE des charges salariales correspondantes à la Ville,

- d'approuver la convention ci-annexée,
- d'autoriser la Maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/32 – ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE L'ABANDON DE DÉCHETS SUR LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS – FIXATION DE TARIF DES AMENDES ADMINISTRATIVES ET DES FRAIS D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS

Rapporteur : Sabine MORÈVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs des frais engagés par la Ville liés à l'enlèvement, hors collecte prévue, des dépôts illégaux de déchets, déversements, dépôts sauvages, dépôts de déchets ménagers, dépôts d'encombrants ou tout autre manquement au règlement de collecte et de gestion des déchets et assimilés, selon le barème ci-dessous :

Tarification des prestations effectuées d'office pour l'enlèvement des dépôts de déchets illégaux					
déchets inertes, encombrants					déchets particuliers (écotoxique, amiante, bouteille de gaz, pneu, vrac, déconstruction,...)
moins d'1m³	1 à 2 m³	2 à 5 m³	5 à 10 m³	Supérieur à 10 m³	Tout volume
100 €	150 €	300 €	450 €	Coût réel	Coût réel

La gestion d'un dépôt illégal de déchet engendre un temps de travail pour divers services de la commune (réception du signalement, recherche de l'auteur et rédaction de la procédure par un agent assermenté, collecte et dépôt en déchetterie par les Services Techniques, émission du titre de recettes par les Services Financiers).

- de fixer les montants de l'amende administrative liée à tout manquement au règlement de collecte et de gestion des déchets et assimilés, ainsi qu'à tout dépôt illégal de déchets sur l'espace public ou privé contrevenant à la réglementation, à l'hygiène, à la salubrité, selon le barème ci-dessous :

Amendes administratives avant mise en demeure								
Localisation	déchets inertes, encombrants				déchets particuliers (amiante, bouteille de gaz, pneu, vrac, déconstruction, épave de véhicule...)			
	moins d'1m³	1 à 2 m³	2 à 10 m³	Supérieur à 10 m³	moins d'1m³	1 à 2 m³	2 à 10 m³	Supérieur à 10 m³
Zone urbaine	150 €	450 €	1 500 €	3 750€	450 €	1 500 €	3 000€	12 000 €
Zone péri-urbaine	150 €	450 €	1 500 €	3 750€	1 500 €	1 500 €	4 500 €	12 000 €
Zone en contact ou à proximité immédiate avec un réseau d'eau (pluviale, fluviale)	500 €	2 500 €	4 500	7 500 €	2 500 €	4 500 €	7 500 €	15 000 €

- Moins d'1 m³ : volume de déchets divers déplaçables par une personne à pieds,
- d'1 à 2 m³ : volume de déchets divers déplaçables dans une remorque ou un coffre de voiture,
- 2 à 10 m³ : dépôt d'un volume de déchets divers déplaçables dans une benne de véhicule de -3,5 tonnes ou ayant nécessité plusieurs tours,
- Supérieur à 10 m³ : dépôt d'un volume de déchet divers déplaçable dans un véhicule de +3,5 tonnes ayant nécessité plusieurs tours,

(Une zone urbaine est une zone avec du bâti à moins de 50 m et une zone péri-urbaine est une zone sans bâti et distante de plus de 50 m d'un immeuble.)

- d'imputer la recette correspondante à l'article 75888 au budget de l'exercice en cours, sachant que les amendes administratives et l'astreinte journalière mentionnées sont recouvrées au bénéfice de la commune.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

DEL25/33 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIERZON POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PART COLLECTIVE DU PASS CULTURE

La Maire

Le Conseil municipal de Vierzon exige donc du gouvernement :

1. Le rétablissement immédiat des crédits alloués à la part collective du Pass Culture ;
2. La garantie que tous les projets engagés puissent être menés à leur terme ;
3. Le maintien et la pérennisation du dispositif dans son format actuel ;
4. Une véritable concertation avec les acteurs de l'éducation, de la culture et les collectivités locales.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.

Fait à VIERZON, le 07 février 2025,



La Maire,

Corinne OLLIVIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned to the right of the printed name.